



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 729-2024**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, le conseil a adopté le **Premier projet de Règlement # 729-2024 modifiant le règlement de zonage #364 pour réduire le nombre maximal d'unité par bâtiment dans la zone H-26.**

Ce Premier projet de règlement consiste à modifier le règlement zonage pour :

- Réduire à 18 unités maximum d'unités par bâtiment dans la zone H-26.

Le Premier projet de règlement # 729-2024 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 12 aout 2024 à 19 h 15** à la Mairie de Saint-Esprit, sise au 21, rue Principale, Saint-Esprit, Québec. Au cours de cette séance, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le Premier projet de règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h à 13 h et sur le site web de la municipalité.

Donné à Saint-Esprit, ce 10^e jour de juillet 2024.

- Original signé -

Simon Franche
Directeur général et greffier-trésorier